



LA PLAINE DES PALMISTES

**Affaire n°01-130918 : Conseil Municipal du 14 juin 2018 /
Approbation du Procès-Verbal**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **07 juin 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **20**

Absent (s) : 05

Procuration (s) : 04

Total des votes : 23

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Maire
Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TREIZE SEPTEMBRE**

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le **TREIZE SEPTEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Alette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Ghislaine DORO conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Joëlle DELATRE conseillère municipale à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM01-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Affaire n° 01-130918
Conseil Municipal du 14 juin 2018 / Approbation du Procès-Verbal

L'an deux mille dix-huit le QUATORZE JUIN à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 07 juin 2018 que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présents est de 22 à l'ouverture de la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 14 juin 2018.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 1 élu absent au moment du vote (ALAVIN Micheline 5^{ème} adjointe) :

- APPROUVE le Procès-verbal du conseil municipal du 14 juin 2018.

(Pièce-Jointe : Procès-verbal du conseil municipal du 14 juin 2018)

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE



Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20180913-DCM01-130918- DE Date de télétransmission : 18/09/2018 Date de réception préfecture : 18/09/2018



LA PLAINE DES PALMISTES

Procès-verbal
De la séance du Conseil Municipal
du 14 juin 2018

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM01-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

**PROCÈS-VERBAL DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SÉANCE
DU CINQ AVRIL DEUX MILLE DIX HUIT**

L'an deux mille dix-huit le QUATORZE JUIN à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LÉGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VTRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Aline ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILLER conseiller municipal - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALLA conseillère municipale.

PROCURATIONS) : Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe à Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Joëlle DELATRE conseillère municipale à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

Le nombre de présents est de **22** à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

Absent (s) : 03

Procuration (s) : 04

Total des votes : 26

Début de préambule : 16h45

Début de la séance : 17h13

PRÉAMBULE

Le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et s'exprime sur le bilan des 6 premiers mois. Les travaux avancent malgré certaines difficultés, retard de certaines entreprises qui ne facilitent pas l'avancement du chantier... Des décisions sont prises pour ces entreprises d'où l'application des pénalités de retard. Les élus ne chôment pas, et je salue le travail réalisé. Des dossiers avancent :

- l'Atelier Municipal, la consultation va être lancée ;
- Le Gymnase avec la finition prévue pour 2019 ;
- Nous sommes encore dans la concrétisation du projet de l'aire des manifestations.

Le Maire s'adresse à l'assemblée en disant que « Nous faisons tout pour ne laisser aucun carton vide à la fin de ce mandat, nous remplissons nos tâches et nos missions. Dire que nous ne faisons pas notre travail relève de l'inintelligence, de l'absurdité et de la malveillance ».

Puis le Maire profite de l'occasion pour revenir sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des budgets de la commune. La presse en a fait l'écho. D'après ces articles publiés, ce rapport pointerait un manque de maîtrise des projets d'investissements, des coûts qui dépassent largement les prévisions et le manque de transparence dans la prise de décisions. Le rapport intégral des observations de la Chambre ainsi que la réponse de la commune doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal d'où l'inscription de cette affaire à l'ordre du jour, ce rapport donne lieu à débat.

« Cette municipalité ne fera jamais dans l'Art de la médiocrité. Nous voulons ce qu'il a de meilleur, de bien, de beau, dans le but suprême que la Plaine soit classée zone touristique d'altitude, et ça nous n'y arriverons pas avec des petits stands de bois maigre dans des petits abris de tôle ». Pour l'emprunt, toutes les communes font des prêts, la commune de la Plaine des Palmistes fait des emprunts mais sans obérer la situation de celle-ci.

Ensuite le Maire demande au technicien de faire écouter à l'assemblée le tube de Séga'L « Koz si mwim si ou vé », la langue na poin le zo... Pour lui, cette chanson résume bien cette atmosphère de dénigrement et de critiques. Cette musique est reconnue et appréciée pour son rythme et la teneur des propos.

Le Maire demande à l'assemblée de prêter attention à travers cette présentation.

Après la musique, les élus de la majorité applaudissent.

Le Maire précise que nous aurons l'occasion de parler des actions de la commune à travers les comptes administratifs. A l'ordre du jour, la présentation officielle du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et des autres dossiers ...

Le Maire propose de nommer Madame ALOUETTE Priscilla en qualité de secrétaire de séance et lui demande de procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire ouvre le débat et donne la parole à Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT de l'opposition.

Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT : « Je vois comme d'habitude, vous voyez tout, vous entendez tout et vous savez tout ». Vous n'avez pas parlé de la fête des geyaviers sinon pour faire allusion à Séga'L. Quelques questions sont posées :

- Combien a coûté le hors-série de VISU qui a été distribué dans les boîtes aux lettres ?
- Votre rencontre prévue au mois d'avril avec le Président MELCHIOR ? Pouvez-vous nous donner quelques informations ? Dans la mesure où il est prévu un Pacte de Solidarité Territoriale. Où en est ce PST ? Puisque nous savons que notre conseiller départemental ne siège pas dans la majorité, et qu'il n'est sûrement pas au courant de la mise en place de ce PST.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM01-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

- Lorsque j'étais aux affaires, la remise des médailles aux employés communaux était un moment festif. Les agents communaux m'ont faits remonter l'impréparation de cette manifestation et surtout la mauvaise présentation des cursus de chaque agent.
- Pour la fête des mères. Est-ce qu'il y a eu des mamans récompensées ?
- Un sujet qui a passionné et même interloqué les Palmistinois et un bon nombre de Réunionnais, c'est la multiplication des vols à la Plaine des Palmistes et la mise en place de ronde citoyenne pour dissuader les voleurs. Il y a eu une forte médiation locale et régionale sur ce sujet et je ne vous ai pas entendu.
- Une convention de tranquillité publique vient d'être signée entre la SIDR et la Police, Dans la mesure où la SIDR détient aussi un portefeuille de logements sociaux à la Plaine des Palmistes. Quelle est votre démarche ?
- Un de vos élus s'est adressé à l'opposition lors du précédent conseil municipal, en remettant une liste de chiffres, censé prouver son implication au titre de la Solidarité Intercommunale au niveau de la CIREST. Après avoir présenté cette liste à la CIREST, il m'a été précisé que ce document distribué n'a aucune valeur administrative, aucune valeur comptable, aucune portée politique, pas de titre, de logo, de signature. Tout document comptable distribué de la part de la CIREST doit se faire avec l'aval des services et surtout signé du président, Monsieur VIRAPOILLÉ. On nous demande donc, si on veut des informations, de venir sur place consulter les panneaux d'affichage ou le site internet de la CIREST. Alors, ce document distribué était-il un faux ? Ou a-t-il valeur de frappe qui n'engage que l'élu. A mon sens d'après les services de la CIREST il n'intéresse à aucun moment les services de la CIREST, qui s'en écarte même si cet élu est vice-président de la CIREST.

Voilà quelques points qui font le buzz de la population, vous voyez les préoccupations de nos administrés. Je pense que vous êtes sur un nuage, vous n'êtes plus en contact avec la population et vous ne la comprenez plus».

Le Maire répond que vous évoquez encore une fois des points qui n'ont rien à voir avec l'ordre du jour. Je vais vous répondre malgré votre intention de déformer la réalité des choses.

- **En ce qui concerne la sécurité à la Plaine :** des échanges ont eu lieu avec la gendarmerie de la Plaine, le chef de brigade et Madame la commandante de la gendarmerie de Saint-Benoit. La population a reçu une information dans les boîtes aux lettres pour le **lundi 18 juin 2018**. Cette rencontre se fera en présence de la Commandante, du commandant de brigade et la population pour échanger, et arriver comme pour les autres communes, à la mise en place d'une démarche citoyenne, pour que la population soit partie prenante. La commune de Saint-André a déjà mise en place cette commission citoyenne.

En ce qui concerne le spécial VISU : la commune travaille comme il le faut, elle effectue ses dépenses correctement. Nous avons effectué des dépenses pour la fête des goyaviers, qui sont prises en compte par nos partenaires, entre autre le Département. Remerciement au Conseiller Départemental pour son intervention. Nous avons pu obtenir l'édition de VISU grâce à l'aide du Département.

En ce qui concerne les médaillés : Des agents méritants ont eu leurs médailles et nous avons fait selon notre organisation.

En ce qui concerne la convention de la Police et de la SIDR : Il y a eu des rencontres et des discussions avec toutes les polices des communes. Il y a une délinquance qui se développe, nous sommes dans un contexte social difficile et des solutions doivent être trouvées, pas seulement au niveau de la Commune de la Plaine des Palmistes mais au niveau du service de l'État.

En ce qui concerne l'intervention de l'élu en conseil municipal : Il a voulu démontrer à travers ce document que les travaux de la CIREST avancent, résultat du travail effectué par les conseillers qui siègent en lien avec sa collègue élue Madame DORO Ghislaine. Rares sont les communes qui ont bénéficié de ces subventions contrairement aux années de 2012 à 2014. C'est à la CIREST de dire que ce document est un faux.

En ce qui concerne le Pacte de Solidarité Territoriale : Ce pacte viendra en temps voulu.

Monsieur JEAN-BAPTISTE dit l'ARNY Daniel répond à Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT sur certains points :

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM01-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Ne vous inquiétez pas, le Président MELCHIOR me désigne parfois pour des interventions dans le domaine de la santé. Pour votre information, j'interviendrai bientôt lors de l'inauguration de l'Art au collège Hubert de Lisle, en tant que représentant du Département.

En ce qui concerne le Pacte de Solidarité Territoriale – PST : Nous avons reçu en Mairie, Monsieur Alain ARMAND, vice-président du Département en présence de Monsieur Jean Marie ARMAND, des services administratifs et techniques, afin d'évoquer le Pacte de Solidarité qui passera bientôt en Commission permanente à hauteur de + de 2 millions d'euros.

En ce qui concerne la sécurité : Nous étions sur site. Nous travaillons en étroite collaboration avec la gendarmerie. Dès lundi si vous êtes disponible, à 17h00 à l'Espace Guy Agénor, la gendarmerie de Saint-Benoit interviendra pour parler de la sécurité.

Le Maire précise que les différents points évoqués ne font pas avancer le débat et la cause de la Plaine des Palmistes. Pour la Fête des Goyaviers, je n'attendais à ce que l'opposition nous dit « c'était zéro ». Je voudrais bien voir quelqu'un faire la démonstration que la Fête des Goyaviers a été une situation d'endettement, une situation d'utilisation de fonds publics à tort et à travers, des actions non payées, mal gérées. Je n'ai eu que des échos favorables, nul doute, il y a des améliorations à apporter, entre autres sur l'organisation de l'espace, d'où le projet de la nouvelle Aire de Manifestations et aussi de la fameuse station touristique d'altitude qui marqueront l'EST.

A côté de cette réussite de la Fête des Goyaviers il y a aussi la réussite de la Fête des Chouchous. L'Est doit avoir un esprit solidaire afin de réussir autant avec la Fête des Goyaviers et aussi des chouchous.

Le Maire passe la parole à Madame ROLLAND Alette.

Madame ROLLAND Alette Conseillère Municipale souhaite intervenir sur le bilan de la Chambre Régionale des Comptes et donne son avis.

« Je suis entièrement d'accord sur le bilan de la Chambre Régionale des Comptes. En effet, il stipule que les projets ne sont pas définis selon les réels besoins de la population. Pour vous défendre dans votre préambule, vous dites que les entreprises ont pris du retard et que la commune est pénalisée, de ce fait vous allez poursuivre les entreprises.

La Chambre Régionale des Comptes vous fait remarquer que la municipalité investit trop et de manière irréfléchie. Beaucoup de projets sont présentés en début d'année alors que des anciens programmes sont toujours en phase de demande de financement et qui ne sont pas encore réalisés, remarques que j'ai déjà faites.

Il y a eu beaucoup de réaffectation de crédits, ce qui montre l'insuffisance des coûts des projets, ce que vous reprochez la CRC, et non le retard des chantiers.

La Chambre Régionale des Comptes vous recommande de faire une inversion du calendrier budgétaire. Le Budget Primitif était voté avant l'examen du Compte administratif ce qui nous permettait pas de bien vérifier les comptes et de se retrouver face à un manque de transparence.

Dans la synthèse, du bilan il est bien stipulé :

***En page 2,** « que la commune fait preuve d'une maîtrise lacunaire des projets d'investissements qu'elle mène en raison d'une insuffisante d'évaluation préalable de son besoin et des plans de financements correspondants ».*

***En page 12,** « concernant les dépenses d'investissements, le processus budgétaire comporte un risque de dérapage dès en amont, de par son caractère segmenté.....A la fin de l'exercice 2015, année la plus faible en matière de dépenses d'équipements, le niveau de dépenses d'équipements par habitant est de 688€ contre 260€ pour les communes de même strate, soit un niveau 2,6 fois plus élevé ».*

Le Maire complète, c'est en Métropole.

Lors de la séance du conseil municipal du 31 mars 2016, il a été présenté l'affaire n°14 concernant la réalisation d'un Centre d'Expression Ludique. La délibération précise, que « le centre d'Expression Ludique

sera un espace à vocation
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM01-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Commune de la Plaine des Palmistes
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2018

culturelle, sportive et éducative. Il servira à la fois à la division animation populaire, éducation et communication, aux associations et aux scolaires ». Aucun schéma n'a été présenté aux élus. J'ai appris par voie de presse, que ce projet a été « refaçonné » contre un projet de rond de coq.

Au vu, de la réglementation interdisant la pratique de balaille coq,

Au vu, de manque d'informations sur la réalisation de ce projet, je suis contre l'ouverture de ce Centre Ludique balaille coq, et dans cette perspective, j'adresserai en ce sens un courrier à la Préfecture ».

Le Maire rappelle que la Chambre Régionale des Comptes émet des observations et à aucun moment pour nous dire ce que nous avons fait est mal, ou devrait être reconsidéré. Il n'y a pas d'anomalies signalées dans la gestion de la Commune de la Plaine des Palmistes.

En ce qui concerne le calendrier budgétaire, remarque de la CRC, ce calendrier est adopté par la plupart des communes, c'est-à-dire que le Budget Primitif est voté avant le Compte Administratif.

Le Maire répond qu'à aucun moment il a été question de faire un projet de rond de coqs. Pour les retards de chantier nous les gérons. La commune prend ses responsabilités en fonction des engagements qui sont pris.

Un courrier en date du 06 avril 2018 a été transmis au Président de la Chambre Régionale des Comptes afin de lui communiquer notre réponse écrite aux observations faites lors du rapport en date du 08 mars 2018. L'équipe municipale est concernée pour la période courant après les élections municipales de mars 2014. A aucun moment nous avons reçu les précisions écrites de l'ancienne municipalité pour les exercices 2013.

Le Maire annonce qu'il y a deux affaires modifiées, documents remis en séance :

Affaire n°09-140618 : Subventions aux associations/Attribution complémentaire exceptionnelle pour l'exercice 2018, rajout de la demande de subvention de l'Association CAPP,

Affaire n°16-140618 : SPL Énergies Réunion/Validation d'un mandat d'assistance pour la rénovation énergétique et thermique des bâtiments.

L'ordre du jour est abordé :

Ordre du jour

Affaires
Affaire n° 01-140618 Séance du Conseil Municipal du 5 avril 2018 / Approbation du Procès-Verbal
Affaire n° 02-140618 Budgets Principal de la Ville et Annexes / Vote des comptes de gestion 2017 du Receveur Municipal
Affaire n° 03-140618 Budget Principal de la Ville / Vote du Compte Administratif (CA) 2017
Affaire n° 04-140618 Budget Annexe de l'eau potable / Vote du Compte Administratif (CA) 2017
Affaire n° 05-140618 Budget Annexe de l'assainissement non collectif / Vote du Compte Administratif (CA) 2017
Affaire n° 06-140618 Budget Annexe des pompes funèbres / Vote du Compte Administratif (CA) 2017
Affaire n° 07-140618 Budget Annexe du lotissement de la Petite Plaine / Vote du Compte Administratif (CA) 2017
Affaire n° 08-140618 Contrôle opéré par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune de la Plaine des Palmistes / Communication du rapport d'observations définitives concernant les exercices 2013 et suivants
Affaire n° 09-140618 Subventions aux associations / Attribution complémentaire exceptionnelle pour l'exercice 2018
Affaire n° 10-140618 Organisation des services municipaux / Evolution du tableau des effectifs permanents communal

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM01-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Commune de la Plaine des Palmistes
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2018

Affaire n° 11-140618 Rapport annuel du service d'eau potable / Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (R PQS) pour l'année 2017
Affaire n° 12-140618 Alimentation en eau potable / Modification de la tarification des prestations annexes de la régie des eaux et du règlement de service
Affaire n° 13-140618 Assainissement des Eaux Usées / Modification de la grille tarifaire du SPANC et du règlement de service
Affaire n° 14-140618 Création d'une voie de desserte sur le secteur de la Butte au 2 ^{ème} Village / Convention de financement sur une base forfaitaire avec la SCI « La Plaine »
Affaire n° 15-140618 SPL Maraîna / Validation d'un mandat d'études préalables à la structuration du 2 ^{ème} Village pour la programmation d'une école primaire avec ses équipements sportifs
Affaire n° 16-140618 SPL Energies Réunion / Validation d'un mandat d'assistance pour la rénovation thermique des bâtiments
Affaire n° 17-140618 SPL Maraîna / Validation d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un schéma directeur des déplacements
Affaire n° 18-140618 Programmation relevant de la 1 ^{ère} enveloppe de la DSIL 2018 au titre de l'axe prioritaire portant sur l'accélération de la transition écologique / Renouvellement partiel du parc automobile
Affaire n° 19-140618 Programmation relevant de la 1 ^{ère} enveloppe de la DSIL 2018 au titre du dédoublement des classes de CP et CE1 des écoles situées en REP et REP+ / Création de trois salles de classes à l'école Zulmé PINOT
Affaire n° 20-140618 Programmation relevant de la 1 ^{ère} enveloppe de la DSIL 2018 / Protection d'établissement sensible contre les inondations de la ravine du Bras-Michel (IRSAM les Cascavelles)
Affaire n° 21-140618 Programmation relevant de la 1 ^{ère} enveloppe de la DSIL 2018 / Renforcement de la distribution d'eau potable sur les secteurs Dureau au 1 ^{er} Village et Ginet/Carron au Bras Piton
Affaire n° 22-140618 Programmation relevant de la 1 ^{ère} enveloppe de la DSIL 2018 / Restructuration du service public funéraire avec l'aménagement paysager et l'extension du cimetière et la construction de 2 salles mortuaires
Affaire n° 23-140618 ACI PLIE aménagement d'un jardin botanique au centre du Village (amphithéâtre naturel) / Validation du projet et de la participation communale
Affaire n° 24-140618 Restauration collective / Rectification erreur matérielle constatée à la délibération du 17/12/2017 et rappel des tarifs appliqués aux divers rationnaires
Affaire n° 25-140618 Mutation foncière / Vente parcelle communale cadastrée AD 185 en partie sis à l'impasse des Gerberas au 1 ^{er} Village, à Mr SAINT-AGNAN, gérant de l'EURL Concept Immobilier
Affaire n° 26-140618 Mutation foncière / Vente parcelle communale cadastrée AT 684 sise à la rue Bouvier DELOZIER au 2 ^{ème} Village à Mr ALAGAMA Charlemagne, gérant de la SCI Tulipe
Affaire n° 27-140618 Amélioration de l'adressage / Dénomination d'une voie nouvelle de lotissement au centre-ville à partir de l'allée des Anémones
Affaire n° 28-140618 Lotissement VIRAPIN au Bras Piton / Modification du nom des propriétaires et rétrocession des réseaux et espaces communs à l'euro symbolique
Affaire n° 29-140618 Transition énergétique et développement économique du territoire de la CIRest / Mise à disposition de toitures pour la création d'une SEMOP
Questions diverses

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM01-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Le Maire demande à Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel, 1^{er} adjoint de présenter les affaires suivantes :

Affaire n° 01-140618 :

Séance du Conseil Municipal du 05 avril 2018 / Approbation du Procès-Verbal

Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel soumet au vote le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 avril 2018, puis il demande s'il y a des remarques ?

Observations : Pas de remarque

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 22 voix pour, 3 oppositions (SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal - BOYER Lucien conseiller municipal - DELATRE Joëlle conseillère municipale) et 1 abstention (ROLLAND Alette conseillère municipale) :

- APPROUVE le Procès-verbal du conseil municipal du 05 avril 2018.

---ooOoo---

Affaire n° 02-140618 :

Budget Principal de la Ville et Annexes / Vote des comptes de gestion 2017 du Receveur Municipal

Observations : Pas de remarque

Puis le Maire procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 21 voix pour, 1 absent au moment du vote (ROBERT Jean Noël conseiller municipal) et 4 abstentions (SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal - BOYER Lucien conseiller municipal - DELATRE Joëlle conseillère municipale- ROLLAND Alette conseillère municipale) :

- ARRETE les comptes de gestion 2017 du budget principal de la Ville, des budgets annexes de l'eau, du SPANC, des Pompes Funèbres et du lotissement de la Petite Plaine.

---ooOoo---

Le maire précise qu'après le compte de gestion, c'est la présentation des comptes administratifs, avec les principaux tableaux qui mettent en évidence, tout ce qui a été décidé lors de l'audit en 2014. C'est une bonne santé financière.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le compte Administratif (CA) 2017. Lors de la séance pendant laquelle le Compte Administratif de la Commune est débattu, le Conseil Municipal élit un président de séance. Le Maire participe à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Avant de quitter la séance, le Maire nomme Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY, Président de séance et informe que Monsieur Jacky HOAREAU, Directeur financier interviendra pour une présentation des comptes administratifs.

Monsieur Jacky HOAREAU, Directeur financier explique que ce compte administratif de 2017 du budget principal de la Ville montre une stabilité, une consolidation des résultats et une amélioration de l'épargne nette qui est le résultat le plus significatif, qui atteste de la crédibilité financière de la commune.

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **2 240 381,97€** tandis que la section d'investissement, si on intègre les restes à réaliser, dégage un déficit de **254 251€**. En cumulant les deux résultats, on arrive à un résultat net de **1 986 130,57€**. Tous ces résultats ont été rendus possibles notamment grâce des dépenses réelles de fonctionnement, -7,45% par rapport à 2016.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM01-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

- Les recettes réelles ont été stabilisées par rapport à 2016 ;
- Les dépenses d'équipements sont plus ou moins stabilisées. La commune investit plus que la moyenne départementale et quatre fois plus que la moyenne nationale.

Il faut retenir l'évolution positive de notre épargne nette, qui s'améliore d'année en année. Elle s'établit pour 2017 à 1 200 643€.

Ce sont les principaux points présentés aux élus par Monsieur HOAREAU Jacky, Directeur Financier.

Le Maire remercie Monsieur HOAREAU Jacky pour son intervention.

Le Maire rappelle que les chiffres démontrés par la Cour des Comptes dans son rapport montrent la nette amélioration du niveau d'épargne nette depuis le début de notre mandature.

Un tableau dans le rapport de synthèse retrace l'évolution de l'épargne nette depuis 2013 :

	2013	2014	2015	2016	2017
<u>Epargne nette</u>	443 000€	128 617€	841 228€	1 127 528€	1 200 643€

Le Directeur Général des Services souligne que si vous constatez des différences entre les chiffres, elles sont liées aux retraitements des travaux en régie. Les vérificateurs de la Chambre Régionale des Comptes ne tiennent pas compte des travaux en régie mais la collectivité avec son receveur doivent le faire. Il existe une petite différence mais l'évolution est la même, en 2013, 2014 et après les préconisations de l'audit 2015, 2016 et 2017.

Une précision par rapport au COMPTE DE GESTION établi par le Receveur Municipal et au COMPTE ADMINISTRATIF établi par l'ordonnateur :

- 1- Le comptable public ne tient pas la comptabilité des restes à réaliser et également la comptabilité patrimoniale ;
- 2- mais sur la comptabilité de l'année, les chiffres correspondent. Le COMPTE DE GESTION doit être identique au COMPTE ADMINISTRATIF.

Le Maire passe la parole à Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT de l'opposition.

Affaire n° 03-140618 :
Budget Principal de la Ville / Vote du Compte Administratif (CA) 2017

Observations :

Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT : « Si on vous écoute c'est nous qui avons prêté de l'argent aux banques. Vous pensez bien que l'opposition n'a pas la même lecture que vous, de ces chiffres. L'encours de la dette qui était en 2015 à 408€/personne, en 2016 à 433€/personne et passe en 2017 à 626€/personne. Monsieur HOAREAU, dans son intervention a annoncé à la hausse, un encours de dette de 675€/habitant.

Ce qui m'inquiète, c'est le transfert des contrats aidés au CCAS en 2017. J'avais déjà soulevé ce problème, qui avait probablement la même situation calamiteuse de la ville de Saint-Louis. Ce transfert de contrat a entraîné artificiellement une baisse des dépenses du personnel de 1,5 millions d'euros. Le CCAS devient une agence intérimaire au service du budget de la Ville. Le CCAS n'est plus et n'est pas dans son champ de compétences puisqu'il rémunère du personnel affecté à la Ville, se pose nettement la question de régularité de ce portage.

J'aimerais que Monsieur HOAREAU, pour une meilleure lisibilité concernant les attributions des subventions aux associations, que les subventions complémentaires soient qualifiées d'exceptionnelles. Hors dans cette mandature, ces subventions à la hausse sont récurrentes et concernent trop souvent les mêmes associations.

Selon une étude prospective de la Chambre, l'octroi de mer pourrait baisser à partir de 2020, suite à la baisse des dépenses de fonctionnement. A aucun moment vous faites allusion dans vos commentaires ».

Selon les principales dépenses de la section d'investissement, quelques remarques :

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM01-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Les Études :

- Étude piscine programmation : 8 636,60 € à nouveau. J'aimerais que le Conseiller Départemental me parle de ce dossier. Je vois mal les travaux démarrer d'ici mars 2020.

Les travaux :

- Réhabilitation hôtel de ville : 849 264,03 € et en 2017 → 1 144 000€ en 2016. J'appelle cela un gouffre financier.
- Restructuration du boulodrome : 276 372,67 € et en 2017 → 1 088 000€ en 2016, pour que seulement 30 personnes jouent aux boules.
- Pour les travaux, dont principalement :
 - Travaux enfouissement réseaux Télécom : 15 240 € alors que autres divers travaux : 429 066,23€. L'opposition souhaiterait avoir plus de détails sur ce chiffre astronomique qui est supérieur à celui de l'année dernière qui est de 335 000€.

Les acquisitions :

- Matériel informatique : en 2015 → 48 000€, en 2016 → 77 000€ et en 2017 → 43 114,28 € quels sont les acquisitions ?
- Mobilier : 6 950,37 €
- Divers équipements : 490 665,15 € lesquels ?

L'opposition souhaite plus de détails concernant ces principales dépenses.

Le Maire précise que ces dépenses sont faites sur bon de commande, des mandats émis et sont vérifiés par le comptable public et des professionnels.

Le Maire passe la parole au Directeur Général des Services :

Pour les divers équipements → 490 665,15 €, c'est une présentation qui est synthétique et qui a le mérite de reprendre les chiffres qui ont été constatés. Ces divers équipements concernent essentiellement le renouvellement du matériel de l'Espace culturel (son, lumière ...), matériel défectueux et financé par le Conseil Régional.

Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4^{ème} adjointe souhaite donner son avis sur le transfert des contrats aidés au CCAS. Le CCAS est la structure qui est à même de gérer et d'accompagner la personne pour un contrat.

Le Maire rajoute que la séparation des comptes du CCAS par rapport à celui de la ville se fait dans d'autres communes. Il faut distinguer l'action sociale, c'est le règlement qui le permet.

Le maire ne pouvant participer au vote quitte la séance, le 1^{er} adjoint Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel étant désigné pour le suppléer.

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour, 4 oppositions (SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal - BOYER Lucien conseiller municipal - DELATRE Joëlle conseillère municipale - ROLLAND Alette conseillère municipale) :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget principal de la Ville, présenté ci-dessus au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres.

---ooOoo---

Affaire n° 04-140618 :

Budget Annexe de l'eau potable / Vote du Compte Administratif (CA) 2017

Observations : Pas de remarque

Le maire ne pouvant participer au vote quitte la séance, le 1^{er} adjoint Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel étant désigné pour le suppléer.

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM01-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour, 3 oppositions (SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal – BOYER Lucien conseiller municipal – DELATRE Joëlle conseillère municipale) et 1 abstention (ROLLAND Alette conseillère municipale) :

- ARRETE le compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau potable présenté ci-dessus, au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres.
---ooOoo---

Affaire n° 05-140618 :

Budget Annexe de l'assainissement non collectif / Vote du Compte Administratif (CA) 2017

Observations : Pas de remarque

Le maire ne pouvant participer au vote quitte la séance, le 1^{er} adjoint Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel étant désigné pour le suppléer.

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour, 3 oppositions (SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal – BOYER Lucien conseiller municipal – DELATRE Joëlle conseillère municipale) et 1 abstention (ROLLAND Alette conseillère municipale) :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe du SPANC présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres.
---ooOoo---

Affaire n° 06-140618 :

Budget Annexe des pompes funèbres / Vote du Compte Administratif (CA) 2017

Observations :

Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT pose les questions suivantes :

- Pourquoi il n'y a aucune dépense au niveau du service des Pompes Funèbres ?
- Le même excédent n-1 de 2015 à 2016 ?
- En 2016, il n'y avait pas des produits des services, que s'est-il passé pour qu'en 2017 il y a 1 440€?

Monsieur HOAREAU Jacky, Directeur Financier répond qu'en 2016, une taxe pour inhumation a été instituée. C'est le résultat de la somme de 1 440€.

Au niveau des Pompes Funèbres, le budget n'est pas encore fonctionnel, le service n'est pas structuré et n'est pas encore représentatif d'un vrai budget annexe.

Le Directeur Général des Services précise que cette présentation reprend la totalité de ce qui s'est passé.

Le maire ne pouvant participer au vote quitte la séance, le 1^{er} adjoint Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel étant désigné pour le suppléer.

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour, 3 oppositions (SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal – BOYER Lucien conseiller municipal – DELATRE Joëlle conseillère municipale) et 1 abstention (ROLLAND Alette conseillère municipale) :

- ARRETE le compte administratif 2017 du budget annexe des pompes funèbres SPANC présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres.
---ooOoo---

Affaire n° 07-140618 :
Budget Annexe du lotissement de la Petite Plaine / Vote du Compte Administratif (CA) 2017

Observations : Pas de remarque

Le maire ne pouvant participer au vote quitte la séance, le 1^{er} adjoint Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel étant désigné pour le suppléer.

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 19 voix pour, 1 élu absent au moment du vote (de ALMEIDA SANTOS Sylvie 4^{ème} adjointe), 3 oppositions (SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal – BOYER Lucien conseiller municipal – DELATRE Joëlle conseillère municipale) et 1 abstention (ROLLAND Aliette conseillère municipale) :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe lotissement de la Petite Plaine présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres.

Après le vote, départ d'Aliette ROLLAND conseillère municipale.

—ooOoo—

Affaire n° 08-140618 :
Contrôle opéré par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune de La Plaine des Palmistes / Communication du rapport d'observations définitives concernant les exercices 2013 et suivants

Observations :

Le Maire retient que depuis 2014 jusqu'à 2017 période concernant le contrôle, il y a des actions et des démarches qui ont été corrigées. Il y a eu des recommandations mais aucune accusation n'a été formulée sur notre gestion par la Chambre Régionale des Comptes. Un point retenu a retenu l'attention de la CRC : la gestion de l'eau, la station de microfiltration, dossier qui devait être traité depuis l'ancienne municipalité. La station doit faire l'objet d'une mise aux normes coûteuse estimée à 1,87M€. La nouvelle équipe a entamé des études pour une remise aux normes. Il y a eu une progression au niveau de l'épargne, point positif. Il faut peut-être arriver à une programmation plus complète et plus objective. La commune de la Plaine des Palmistes n'est pas anti réglementaire dans cette affaire. Ce rapport a le mérite d'être et il faudra tenir compte des observations.

Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT souhaite donner son avis sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

« Ce rapport ne me surprend pas dans son contenu. Les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes en termes, de régularité, de performance, dans les domaines de la comptabilité, de la gouvernance, de la situation Financière, vous classe en permanence dans les mauvaises branches. Vous avez négligé l'entretien de l'existant, comme le Restaurant scolaire, Marcel BOISSIER, bâtiment qui me tient à cœur. Vous avez volontairement rompu tous les contrats de maintenance, c'est le coût à payer. Je me souviens de la salle des Fêtes les Gamérolés, en 2008 il n'y avait pas d'électricité ! et nous avions de l'électricité par un groupe électrogène. Nous avons entrepris des travaux comme prévu. Le défaut de la production des logements sociaux, sanctionné par des amendes ! vous n'avez pas sorti de terre, un seul logement depuis mars 2014 ! elle est de 16 000€ en 2017.

L'insuffisante maîtrise des coûts des projets ;

- Le boulodrome, la dérive des coûts est de 37% par rapport à l'enveloppe initiale, le coût ne doit pas dépasser 5 à 7% ;
- La salle Isabelle Bègue, la dérive des coûts est de +55%, de 1,7 millions à 2,7 millions ;
- L'hôtel de ville, la dérive des coûts est de +27,4% 1,7 millions à 2,1 millions et de 2, 2 millions en 2017 ;
- Pas de respect des règles de la commune publique,
- Des irrégularités au niveau des procédures ;
- Pas de mise en concurrence ;
- Pas de publication adaptée aux montants des marchés.

Dans le patrimoine foncier, vous avez permis à vos amis d'accéder à l'achat des terrains au prix de 30% en dessous de l'évaluation des domaines.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM01-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Pour les emplois aidés, certains contractuels sont sur des postes statutaires, dont permanents. La CRC vous dit qu'il y a un risque judiciaire qui pourrait conduire ces agents à une requalification, poste de CDI. Il faudra y penser dans votre programmation financière.

La diminution des dépenses de fonctionnement dans le budget de la Ville fait craindre une diminution de l'octroi de mer, qui vous permet en ce moment d'avoir eau total + de 4 400 000€ cette année.

Selon une prospective de la CRC, en 2020, il aurait un manque à gagner supérieur à 120 000€.

Au vu les différentes observations faites par la CRC, ne venez pas me dire que votre gestion est exemplaire, elle ne l'est pas ».

Le Maire dit « quel amalgame », vous êtes bien au courant de la procédure. Tous les projets sont financés. Que la cour des comptes nous dise de rester dans les fourchettes du projet sans dépasser un certain montant ! car ce dépassement revient à la charge de la commune et peut-être un frein à la maîtrise des projets.

Le Maire reprend le rapport de la CRC et s'adresse à Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT. A partir de la page 20 du rapport, j'ai bien noté les différents projets sous votre mandature qui n'ont pas abouti :

- La commune décide de lancer un concours d'architecture, le programme comporte une piscine couverte et chauffée. Avis d'appel à concurrence du 7 mars 2013, pour une enveloppe financière de 17 550 000 HT.
- Le centre de formation d'entraînement en altitude (CEFA). Le 2 décembre 2013, le jury désigne un cabinet d'architecture lauréat du concours et les candidats, ainsi que les membres du jury sont indemnisés. A l'arrivée de la nouvelle équipe municipale en 2014, le marché avec le cabinet d'architecte n'est pas encore signé et la commune a déjà dépensé 325 500€.

Ces projets n'ont pas été réalisés et sont restés au stade d'études. Pour la nouvelle équipe, il a fallu reconsidérer tous ces projets. Tout cela est significatif d'une absence totale de bonne gestion des affaires de la commune.

Nous avons opéré pour des aménagements routiers, des améliorations de structures servant à l'intérêt général. Les projets avancent. Pour la piscine, la démarche sera faite auprès du Département pour le financement, avec des arguments forts.

Le Maire termine en disant que nous ne mettons personne en difficulté, pour l'avenir.

Il est joint à la présente délibération le rapport intégral des observations définitives de la chambre ainsi que la réponse de la Commune.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, PREND ACTE de ce rapport qui a donné lieu à débat.

- Départ de l'opposition Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal après son intervention.

---ooOoo---

MODIFICATIF remis en séance

Affaire n° 09-140618 :

Subventions aux associations / Attribution complémentaire exceptionnelle pour l'exercice 2018

Observations : Pas de remarque

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

L'élu, ROBERT Jean Noël, conseiller municipal concerné par l'attribution des subventions aux associations quitte la salle et ne participe pas au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VALIDE les montants des subventions indiqués ci-dessus ;
 - AUTORISE le maire ou en son absence l'élu délégué à signer tous les documents y afférents.
- ooOoo---

Affaire n° 10-140618 :

Organisation des services municipaux/ Evolution du tableau des effectifs permanents du personnel communal (création et modification de postes)

Observations : Pas de remarque

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 1 élu absent au moment du vote (ROBERT Jean Noël conseiller municipal) :

- APPROUVE les créations et modifications susvisées ;
 - MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal, en conséquence ;
 - AUTORISE le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.
-

---ooOoo---

Affaire n° 11-140618 :

Rapport annuel du service d'eau potable/ Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour l'année 2017

Observations : Pas de remarque

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 1 élu absent au moment du vote (ROBERT Jean Noël conseiller municipal) :

- VALIDE le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'année 2017,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l'Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n° 12-140618 :

Alimentation en eau potable/ Modification de la tarification des prestations annexes de la régie des eaux et du règlement de service

Observations : Pas de remarque

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 1 élu absent au moment du vote (DORO Ghislaine conseillère municipale) :

- VALIDE le nouveau règlement du service des eaux avec les tarifs annexes pour les prestations et travaux réalisés par le service,
- AUTORISE le maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- APPROUVE que l'ensemble de ces décisions soit applicable à compter du 01 juillet 2018.

---ooOoo---

Affaire n° 13-140618 :

Assainissement des Eaux Usées / Modification de la grille tarifaire du SPANC et du règlement de service

Observations : Pas de remarque

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- ADOPTE la modification du règlement du service annexé au présent rapport,
- REVISE le coût des prestations comme indiqué dans le tableau précédent,
- APPROUVE le mode de recouvrement des factures par le SPANC et le Trésor Public.

---ooOoo---

Affaire n° 14-140618 :

Création d'une voie de desserte sur le secteur de la Butte au 2ième village / Convention de financement sur une base forfaitaire avec la SCI « La Plaine »

Observations : Pas de remarque

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VALIDE le projet de convention entre la Commune et la société « La Plaine », fixant notamment la participation financière de cette dernière de manière forfaitaire à 80 000 €,
- AUTORISE le Maire à signer cette convention,
- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n° 15-140618 :

SPL Maraïna / Validation d'un mandat d'études préalables à la structuration du 2ème Village pour la programmation d'une école primaire avec ses équipements sportifs

Observations : Pas de remarque

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- PROCEDE à la validation du projet de la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage entre la commune de la Plaine des Palmistes et la SPL Maraïna,
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'assistance, dont le projet est joint à la présente,
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

MODIFICATIF remis en séance

Affaire n° 16-140618 :

SPL Energie Réunion/Validation d'un mandat d'assistance pour la rénovation thermique des bâtiments

Observations : Pas de remarque

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM01-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à **LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la réalisation de cette opération,
- **VALIDE** le projet de convention de mandat, joint à la présente,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mandat avec la SPL Energie Réunion,
- **VALIDE** le plan de financement ainsi que la participation financière de la Commune,
- **AUTORISE** le Maire à signer la demande de subvention au titre du FEDER,
- **DEPOSE** le dossier de demande de subvention auprès de la Région Réunion, autorité de gestion locale du FEDER,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n° 17-140618 :

SPL Maraïna / Validation d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un schéma directeur des déplacements

Observations : Pas de remarque

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à **LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

- **PROCEDE** à la validation du projet de Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage entre la Commune de La Plaine des Palmistes et la SPL Maraïna,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n° 18-140618 :

Programmation relevant de la 1ère enveloppe de la DSIL 2018 au titre de l'axe prioritaire portant sur l'accélération de la transition écologique / Renouvellement partiel du parc automobile

Observations : Pas de remarque

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à **LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

- **VALIDE** le plan de financement et la participation financière HT de la Commune à hauteur de 49 200,00 €
- **VALIDE** la participation financière de l'Etat/DSIL 2018 d'un montant de 196 800,00 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer la demande de subvention au titre de la DSIL 2018,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout autre document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n° 19-140618 :

Programmation relevant de la 1ère enveloppe de la DSIL 2018 au titre du dédoublement des classes de CP et CE1 des écoles situées en REP et REP+ / Création de trois salles de classes à l'école Zulmé PINOT

Observations : Pas de remarque

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM01-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

- VALIDE le plan de financement et la participation financière HT de la commune à hauteur de 57 619,77 €,
- VALIDE la participation financière de l'Etat/DSIL 2018 d'un montant de 230 479,08 €,
- AUTORISE le Maire à signer la demande de subvention au titre de la DSIL 2018,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout autre document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n° 20-140618 :

Programmation relevant de la 1ère enveloppe de la DSIL 2018 / Protection d'établissement sensible contre les inondations de la ravine du Bras-Michel (IRSAM les Cascavelles)

Observations : Pas de remarque

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VALIDE le plan de financement et la participation financière HT de la commune à hauteur de 195 561,86 €,
- VALIDE la participation financière de l'Etat/DSIL 2018 d'un montant de 782 247,44 €,
- AUTORISE le Maire à signer la demande de subvention au titre de la DSIL 2018,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout autre document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n° 21-140618 :

Programmation relevant de la 1ère enveloppe de la DSIL 2018 / Renforcement de la distribution d'eau potable sur les secteurs Dureau au 1er Village et Ginet/Carron au Bras Piton

Observations : Pas de remarque

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VALIDE le plan de financement et la participation financière HT de la Commune à hauteur de 303 311,47 €,
- VALIDE la participation financière de l'Etat/DSIL 2018 d'un montant de 1 213 245,90 €,
- AUTORISE le Maire à signer la demande de subvention au titre de la DSIL 2018,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout autre document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n° 22-140618 :

Programmation relevant de la 1ère enveloppe de la DSIL 2018 / Restructuration du service public funéraire avec l'aménagement paysager et l'extension du cimetière et la construction de 2 salles mortuaires

Observations : Pas de remarque

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VALIDE le plan de financement et la participation financière HT de la Commune à hauteur de 396 763,71 €,
- VALIDE la participation financière de l'Etat/DSIL 2018 d'un montant de 1 587 054,82 €,
- AUTORISE le Maire à signer la demande de subvention au titre de la DSIL 2018,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout autre document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n°23-140618 :

ACI PLIE aménagement d'un jardin botanique au centre du Village (amphithéâtre naturel) / Validation du projet et de la participation communale

Observations :

Monsieur ROBERT Jean Noël souhaite en qualité de président de l'Association Plaisir RANDO 2P, porteur du projet apporter des éléments d'informations. Avec ce nouvel ACI, on sera le deuxième employeur à la Plaine des Palmistes, on va gérer 48 employés et ces agents sont recrutés dans le cadre du CUI-PEC.

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

L'élu Jean Noël ROBERT quitte la salle et ne participe pas au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VALIDE la réalisation de cette opération par l'association Plaisir Rando 2P ainsi que la mise à disposition du site,
- VALIDE la participation communale à ce chantier d'un montant de 6 451.71 €,
- AUTORISE le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n°24-140618 :

Restauration collective / Rectification erreur matérielle constatée à la délibération du 17/12/2017 et rappel des tarifs appliqués aux divers rationnaires

Observations :

Madame FÉLICIDALI Laurence 2^{ème} adjointe précise que cette affaire avait déjà été votée par délibération en date du 17/12/2017. Une erreur matérielle a été relevée d'où la rectification. Cette délibération vise aussi à rappeler les tarifs en vigueur et les nouveaux tarifs 2018/2019 afin que ce soit équitable pour toutes les familles. Pas de perte suite à cette erreur matérielle.

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- PREND ACTE des tarifs proposés et rappelés ci-dessus,
- AUTORISE Le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n°25-140618 :

Mutation foncière / Vente parcelle communale cadastrée AD 185 en partie sis à l'impasse des Gerberas au 1er Village, à Mr SAINT-AGNAN, gérant de l'EURL Concept Immobilier

Observations : Pas de remarque

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VALIDE la cession d'une partie du terrain référencé AD 185 au prix de 47.70 € du m² à l'EURL Concept Immobilier,
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n°26-140618 :

Mutation foncière / Vente parcelle communale cadastrée AT 684 sise à la rue Bouvier DELOZIER au 2ième Village à Mr ALAGAMA Charlemagne, gérant de la SCI Tulipe

Observations : Pas de remarque

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VALIDE la cession de la parcelle référencée AT 684 de 622 m² au prix de 62 500 euros à la SCI TULIPE,
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n°27-140618 :

Amélioration de l'adressage / Dénomination d'une voie nouvelle de lotissement au centre-ville à partir de l'allée des Anémones

Par courrier en date du 05 juin 2018, M. POLLY-SINGAN Claude a sollicité la commune pour la dénomination de la voie et a proposé les noms suivants :

- Impasse POLLY-SINGAN,
- Impasse des Canistels.

Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel demande au conseil municipal de proposer la dénomination de la voie.

Le Conseil Municipal propose pour la dénomination de la voie : Impasse des Canistels.

Observations : Pas de remarque

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- PROCEDE à la validation du nom de la voie comme suit : Impasse des Canistels.
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n°28-140618 :

Lotissement VIRAPIN au Bras Piton / Modification du nom des propriétaires et rétrocession des réseaux et espaces communs à l'euro symbolique

Observations : Pas de remarque

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- PROCEDE à la modification du nom des propriétaires des parcelles AW 886, 887, 896 et 901 aux conditions sus énoncées,
- VALIDE l'acquisition des réseaux et espaces communs à l'euro symbolique par la Commune, des parcelles AW 886, 887, 896 et 901,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n°29-140618 :

Transition énergétique et développement économique du territoire de la CIRest / Mise à disposition de toitures pour la création d'une SEMOP

Observations : Pas de remarque

Puis Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- ACCEPTE la liste de sites présentés,
- ACCEPTE le principe de la conclusion, le moment venu, d'une convention d'occupation temporaire sur chacun de ces sites.

---ooOoo---

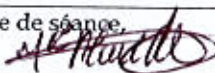
L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du Jeudi 14 juin 2018 est levée à 19h48.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal dans sa séance du Jeudi 13 septembre 2018 :

A L'UNANIMITÉ :

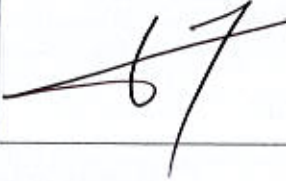
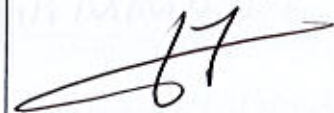
APPROUVE le présent procès-verbal.

Secrétaire de séance



Marc Luc BOYER Maire 	JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel 1 ^{er} adjoint Proc.	FELICIDALI Laurence 2 ^{ème} adjointe 	LAN YAN SHUN Gerville- 3 ^{ème} adjoint 
DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4 ^{ème} adjointe 	ALAVIN Danielle 5 ^{ème} adjointe 	PLANTE Yves 6 ^{ème} adjoint 	GONTHIER Emmanuelle 7 ^{ème} adjointe K
ROBERT Jean Benoît 8 ^{ème} adjoint 	LEGER Victorin Conseiller Municipal 	GONTHIER André Conseiller Municipal 	HOAREAU René Conseiller Municipal 
VITRY Marie Lucie Conseillère Municipale 	ROBERT Jean Noël Conseiller Municipal 	JACQUEMART Jasmine Conseillère Municipale 	DIJOUX Marie Josée Conseillère Municipale 
DORO Ghislaine Conseillère Municipale	ALOUETTE Priscilla Conseillère Municipale 	DEURWEILHER Didier Conseiller Municipal	ROLLAND Alette Conseillère Municipale 
GUERIN Jacques Conseiller Municipal Absent	BOYER Lucien Conseiller Municipal 	SAINT -LAMBERT Jean Luc Conseiller Municipal 	DELATRE Joëlle Conseillère Municipale Proc

Commune de la Plaine des Palmistes
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2018

GRONDIN Toussaint Conseiller Municipal <i>Absent</i>	MOGALIA Mélissa Conseillère Municipale <i>Absente</i>	BOYER Éric Conseiller Municipal 	PAYET Johnny Conseiller Municipal 
IGOUFE Sabine Conseillère Municipale <i>Absente</i>			

Observations et réclamations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....